

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 109 (1973)
Heft: 36

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1172

36

Montreux, le 23 novembre 1973

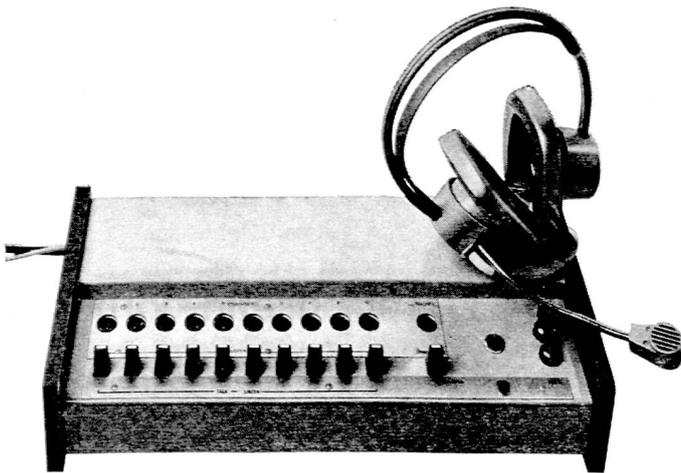
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt



Ce laboratoire de langues est fait pour les écoles qui n'ont pas les moyens de s'offrir un laboratoire de langues

Naturellement, ce n'est pas un super-laboratoire avec tous les raffinements techniques. C'est d'ailleurs pourquoi nous l'appelons modestement « mini-LABOR ». Et cependant, il permet à l'enseignant tous les exercices de langues selon le système audio-actif ; pour moins de 3000 francs.

Grâce à son équipement « écoute/parole », il permet à **tous** les élèves de parler simultanément. Dans son écouteur, l'enseignant peut écouter chacun d'eux, et se consacrer à son choix aux élèves les plus faibles.

Le mini-LABOR est mobile. Il n'exige donc pas de salle particulière. On peut l'installer dans n'importe quelle classe, et l'enlever une fois la leçon terminée.

Demandez notre documentation détaillée.

Philips S.A.
Techniques audio et vidéo
1196 Gland
Tél. (022) 64 21 21



PHILIPS



**rotring
rapidomat –
facilite
le travail**

Le support rapidomat est très pratique. Les stylos à encre de Chine y sont toujours à portée de la main, prêts à entrer en action, puis à rentrer dans l'ordre. rotring rapidomat et rotring rapidomat en cassettes: pour ceux qui veulent rapidité et précision.

Racher

Racher & Cie SA
Marktgasse 12
8025 Zurich 1, tél. 01 47 92 11

Coupon A expédier à: Racher & Cie SA, Marktgasse 12, 8025 Zurich 1

- J'aimerais en savoir plus long sur le système rotring.
 Veuillez me faire parvenir une documentation détaillée.
 Je désire recevoir la visite de votre conseiller, sans engagement de ma part.

E

Nom: _____

Adresse: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Sommaire :

ÉDITORIAL

Nous n'avons plus les moyens de notre politique 901

COMITÉ CENTRAL

Comité central SPR 902
Commission de lecture SPR 902

VAUD

Composition du Comité cantonal 903
Communiqués AVEPS 903
Trop sérieux, ne lisez pas ! 903

GENÈVE

Activités du comité durant le mois d'octobre 903
Séance de délégation 904

NEUCHÂTEL

Section de Boudry 905
A propos d'éducation musicale (4) 906

JURA

Informations diverses 906
Gymnastique 906
SJMGM 907

FRIBOURG

Echos de la SPF 907

VALAIS

Assises FMEF 908

DIVERS

Nouvelles Unesco 910
Une vie consacrée à la science 911
Service de placements SPR 912

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35 —

Nous n'avons plus les moyens de notre politique

L'optimisme modéré qui avait prévalu lors de l'établissement du budget SPR 1973 n'est plus de mise. Sous réserve de l'importance des dépenses effectives qui seront engagées jusqu'à la fin de l'année, on peut d'ores et déjà prévoir que les principaux postes budgétaires de notre société seront cette année déficitaires (caisse générale, activités pédagogiques, congrès et « Educateur »).

Première démarche à ce constat, l'analyse des motifs. Elle est simple, elle tient en deux formules : augmentation considérable des activités et inflation galopante. Nous avons déjà eu l'occasion dans ces colonnes et à période régulière de retracer l'évolution de notre association faitière. Rappelons toutefois que depuis deux « législatures » nous avons passé progressivement du stade de l'amicale à celui de l'association responsable et représentative. C'est le fait de la volonté des hommes qui tenaient les rênes SPR depuis une douzaine d'années mais c'est aussi les nécessités corporatives et pédagogiques de la coordination romande. Songez, ne serait-ce qu'un instant, à la responsabilité que nous assurons sur le plan romand depuis 1971 et qui se traduit notamment par l'explosion des commissions, comités, organismes divers, séances de toute nature. « Time is money » et cela malgré le dévouement et le désintéressement de ceux qui sont engagés à divers titres dans le mouvement. Cette évolution n'est d'ailleurs pas achevée. Consciente des nécessités, l'assemblée des délégués a voté le principe de la création d'un poste de secrétaire permanent ; une commission dite des statuts achève ses travaux, ayant repris dans ce domaine le flambeau de la commission « structures ». Mais qu'arrive-t-il ? Les finances ne suivent plus, il faut différer cette réalisation, compter une fois de plus sur la disponibilité de certains faute de pouvoir mettre en place des structures plus efficaces.

Quant à l'inflation, la démonstration n'est plus à faire et ses effets touchent plus particulièrement le coût de notre journal.

Deuxième démarche : la prise de conscience et le choix. Va-t-on donner à la SPR les moyens de sa politique ? Le temps des petites augmentations mendrées d'un exercice à l'autre est révolu. Il ne s'agit plus d'entamer une course contre l'indice qui finalement consiste à demander toujours plus à une société tout en lui en accordant toujours moins.

La cotisation globale actuelle est de 36 francs et se répartit ainsi : caisse générale : 13 francs ; activités pédagogiques : 5 francs ; congrès : 1 franc ; « Educateur » : 17 francs. Que représenterait une cotisation augmentée de quelque 10, 20 ou 30 francs par rapport aux salaires versés dans l'enseignement primaire ? Quelque chose comme 1,8 à 3,2 % selon l'augmentation et les différents salaires versés dans nos cantons romands et encore selon les chiffres des traitements 1972 !

Editorial hautement inflationniste, en parfaite contradiction avec les recommandations actuelles des économistes. C'est exact. Mais dans le contexte actuel, l'efficacité n'est-elle pas synonyme des moyens financiers à disposition ? Toute démonstration contraire serait la bienvenue dans ces colonnes.

F. Bourquin.

Comité central SPR

Séance du 10 novembre 1973 à Lausanne

Présidé comme de coutume par Jean-Jacques Maspéro, le CC/SPR siège, pour la première partie de la séance, avec la commission des statuts que préside le collègue Barbey.

Organisation de la SPR pour 1974-1975

Personne n'ignore qu'à la suite du rapport de la commission structures, de son adoption par l'assemblée des délégués, une nouvelle commission a été constituée pour rédiger les statuts de notre société en relation avec les modifications de structures proposées. Au centre de ces travaux, deux points essentiels : la création d'un secrétariat permanent et l'abolition du canton Vorort. La commission achève maintenant ses travaux. Malheureusement, les finances de notre association faïtière ne permettent pas la création d'un poste de secrétaire permanent. Par conséquent, il s'agissait de trouver une solution transitoire qui, si elle ne soulève pas l'enthousiasme de chacun, doit nous permettre de poursuivre notre activité.

Sur demande du comité central, la commission statuts s'est donc penchée sur ce problème. Elle propose les modalités suivantes :

- les nouveaux statuts rédigés selon l'optique adoptée par l'AD ne sont pas modifiés sur les questions de principe ;
- les dispositions transitoires suivantes leur sont ajoutées en attendant une amélioration des finances qui permettra la réalisation de tous les objectifs :
 - a) mise en application différée des articles concernant le secrétaire permanent,
 - (b) attributions de ce secrétaire réparties entre les différents membres du CC et maintien provisoire du poste de trésorier,
 - c) obligation pour l'AD de reconsidérer au moins tous les deux ans la situation financière et l'opportunité de nommer un secrétaire permanent.

Nous avons donc là l'exemple type du compromis imposé par la situation financière. Il a toutefois l'avantage de ne pas trahir les options prises par la com-

mission des structures et confirmées par l'assemblée des délégués.

La procédure suivante est admise pour la suite des opérations :

- fin décembre, distribution aux membres du CC des premières épreuves des nouveaux statuts ;
- fin janvier, publication dans l'« Educateur » ;
- janvier à mai, consultation des sections ;
- juin, décision par l'assemblée des délégués.

L'AD du 1^{er} décembre se prononcera en revanche sur la suppression du canton Vorort et la réorganisation du comité central, cela à titre provisoire jusqu'à l'adoption des nouveaux statuts.

Le comité central remercie les membres de la commission des statuts de l'immense travail accompli.

Assemblée des délégués du 1^{er} décembre 1973

C'est avant tout le budget pour 1974 qui retient l'attention du comité central. Il est très vraisemblable que plusieurs postes budgétaires seront déficitaires pour l'exercice 1973.

Il convient dès lors d'analyser la situation et de prendre les mesures propres à permettre les activités qui seront les nôtres durant l'année 1974.

La caisse générale, le compte du congrès et l'« Educateur » ont particulièrement souffert de l'augmentation de nos activités et de l'inflation. Il convient donc de proposer à l'AD une augmentation des cotisations. Il en sera fait de même pour l'introduction d'une indexation des cotisations.

A ce chapitre, le comité central s'entretient encore du problème de l'affiliation à un groupe plus vaste. C'est un très long débat qui s'engage où l'on constate que les positions ont évolué depuis les décisions prises en assemblée des délégués. Toutefois, le problème est trop complexe pour être repris sans une étude plus approfondie, raison pour laquelle le CC demandera le renvoi de ce point de l'ordre du jour de la prochaine AD.

FB

Commission de lecture SPR

La commission du Bulletin bibliographique a tenu une séance extraordinaire le 28 octobre. Elle sera ainsi composée dès la fin de 1973 :

M. Hugues Feuz, secrétaire responsable, St-Martin (Neuch.), M^{me} Jacqueline Gauthey, présidente, Le Vaud, M^{me} Norrette Mertens, Vandœuvres, M^{lle} Christiane Antille, Sierre, M^{me} Jeannine Barbey, Delémont, M. Maurice Evard, Fontainmelon, M. Bernard Bugnon, Les Jordils (Frib.).

Il a été convenu que le soussigné établirait encore le rapport et les comptes de l'exercice 1973.

A. Chevalley.

TISSAGE

CROCHET MACRAME

Vente de différents fils d'un ancien stock à prix de liquidation :

LAINÉ pure ou avec POILS de CHÈVRE — BERBÈRE — COTON — JUTE — CHANVRE — Tél. (038) 25 32 08 SACO, S.A., Dépt. MAPLA, case postale 100, 2006 Neuchâtel. Matières premières pour loisirs artisanaux.

Nous vendons également tout pour la fabrication de BOUGIES.

BON

pour échantillons gratuits
de 48 fils avec prix courant

BON

Composition du Comité cantonal

M. Ferdinand PERREAUD, président
Le Taulard, 1032 Romanel
Tél. (021) 34 85 53
M. Jean FLUCK
Valmont 1, 1010 Lausanne
Tél. (021) 32 02 84
M. Jean-Claude MAUROUX
1441 Montagny-sur-Yverdon
Tél. (024) 2 66 54
M. André BOUQUET
1511 Chavannes-sur-Moudon
Pas encore de téléphone
M. Ernest TURRIAN
Rue de Lausanne 42, 1030 Bussigny
Tél. (021) 89 14 53

M. Christian CORNAMUSAZ
1867 Ollon
Tél. (025) 7 36 19
M. Alain KUNZI
Abbaye 23, 1350 Orbe
Tél. (024) 7 14 04
M^{lle} Madeleine BRAISSANT
Rue Voltaire 8, 1006 Lausanne
Tél. (021) 26 96 69
M^{lle} Monique SCHAFFROTH
Rue du Midi 4, 1800 Vevey
Tél. (021) 51 04 68
M. Paul NICOD, secrétaire général SPV
Ch. Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne
Tél. (021) 32 18 48

Communiqués AVEPS.

Cours « Première neige »

L'Association vaudoise d'éducation physique scolaire organise les 15 et 16 décembre prochains un cours à ski à Bre-taye, dans le but de reprendre contact avec la neige et de rafraîchir ses connaissances techniques.

Coût pour le week-end Fr. 47.— comprenant pension complète, couche en dortoir et libre parcours.

L'AVEPS prend à sa charge les frais de transport (train) du domicile à Villars (gare).

Inscriptions jusqu'au 6 décembre auprès de J. Montangero, Dents-du-Midi 41, 1860 Aigle, tél. (025) 2 25 89.

Ski nocturne

L'AVEPS propose pour la première fois un entraînement au slalom (compétition = ski moderne).

Première édition : Sainte-Croix - Les Rasses, piste éclairée avec skilift. Entraînement dirigé par un spécialiste.

Pensez aux superbes channes de la coupe AVEPS-OEPJ. Préparez-vous !

Inscriptions et renseignements auprès de Michel Egger, Tyrol 52, 1450 Sainte-Croix.

Trop sérieux, ne lisez pas !

Eh ben ! mon colon...

Voici le texte, authentique, d'où noms de lieux et de personnes ont été supprimés, de la lettre envoyée à une collègue par les autorités d'une commune située au long de la route Coppet-Bex.

Concerne : bâtiments - location appartement du collège.

Mademoiselle,

Nous accusons réception de votre lettre du 29 octobre écoulé par laquelle

vous nous demandez la possibilité de louer l'appartement du collège occupé actuellement par M. X.

Nous sommes malheureusement au regret de vous informer que nous venons de promettre, depuis la semaine dernière, la location de cet appartement à votre collègue, M. Y., instituteur.

Nous vous suggérons, — du fait qu'il y a quatre chambres, — de prendre éventuellement un arrangement avec lui pour une location commune.

D'autre part, nous relevons que lorsque le nouveau collège sera construit, des appartements seront libérés dans les bâtiments scolaires de A, B et C.

Veillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic.

Le secrétaire.

Mais oui, vous avez bien lu, il n'y manque pas une virgule.

Quelques hypothèses :

- on veut garder son corps enseignant par l'union des corps d'enseignants ;
- en période électorale, deux roucoulements valent probablement quatre voix ;
- la révolution sexuelle a atteint les corps constitués ou, pour les érudits : ô tempora ! ô mores ! (cf pages roses du Petit Larousse) ;
- Qu'est-ce donc que vous alliez imaginer ?

JF

Rédacteur de la rubrique vaudoise : Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Activités du comité durant le mois d'octobre

Relations avec la DEP

Voir le compte rendu de délégations ci-dessous.

UCESG

Discussions fructueuses avec les représentants du corps enseignant secondaire. Au cours de notre entrevue mensuelle, il a été notamment question de la

revalorisation des salaires, de l'état — plutôt de la stagnation — des travaux du BEF (Bureau de l'évaluation des fonctions) et surtout de la création éventuelle d'une fédération des enseignants genevois regroupant tous les enseignants, de la jardinière d'enfants au professeur d'université, fédération dont l'importance n'échappera à personne.

Cartel

L'évaluation des fonctions continue à être une des préoccupations majeures du Cartel. Les retards s'accumulent et les moyens de fortune qu'entendent utiliser soit l'Office du Personnel, soit le BEF, ou même le Conseil d'Etat, sont inquiétants. Aussi le comité du Cartel a-t-il décidé de renoncer à participer aux travaux des commissions tant que certaines garanties ne lui auront pas été fournies.

L'action entreprise par le personnel du secteur hospitalier a été menée sans que le Cartel ait été associé. Sans se prononcer sur le fond de la question, le comité du Cartel s'est étonné de certaines attitudes et de la manière dont il a été tenu à l'écart des tractations menées par les associations concernées. Certains principes de l'action syndicale doivent être revus entre les divers groupements du Cartel. Affaire à suivre.

Commissions SPG

Enseignement infantin — enseignement primaire

Les membres de cette commission se sont retrouvés à plusieurs reprises pour mettre la dernière main à la préparation du Congrès et surtout pour trier, collationner, relier les 80 pages du rapport tiré à 1500 exemplaires. Un merci chaleureux à tous les collègues qui nous ont aidés à encarter puis à distribuer les rapports.

Education permanente

La séance d'octobre a été entièrement consacrée à la préparation de la séance des délégations (compte rendu ci-dessous).

Commission générale de réforme du CO

Depuis le début de cette année, la SPG a été associée en tant qu'observatrice aux travaux de cette commission chargée d'élaborer les principes de la réforme II du CO. Les premières séances ont été consacrées à faire l'inventaire des réformes déjà entreprises.

Activités créatrices

Cette commission, formée tant de maîtresses de travaux manuels que d'enseignants, a évoqué les difficultés rencontrées pour la mise en place du programme romand d'activités créatrices en 2^e P.

L'avis des institutrices qui ont déjà participé à une journée de recyclage intéresserait beaucoup la commission. (Prendre contact avec Hélène Fischer, tél. 44 23 46.)

Unités coopératives d'enseignement

Un groupe d'enseignants genevois désirerait tenter l'expérience d'unités coopératives d'enseignement; il a pris contact avec le comité SPG pour lui exposer son projet et lui demander de le soutenir.

Le comité attend certaines précisions pour pouvoir se prononcer mais on peut dire d'ores et déjà que les propositions faites par le groupe UCE ne manquent pas d'intérêt. Nous reviendrons sur ce sujet plus longuement dans un prochain numéro de l'« Educateur ».

Congrès SPR 1974

Bien que nous sortions à peine d'un congrès, il faut, déjà, parler d'un autre, celui que la Société Pédagogique Romande organisera en automne 1974 à Genève, sur le thème de l'école romande en général (le titre définitif n'est pas encore trouvé). Chaque mois un séminaire réunit deux représentants de chaque SP qui, ensemble, travaillent à la rédaction d'un rapport. Dès le début 1974 une information régulière sera donnée par le canal de l'« Educateur » concernant l'avancement des travaux de cette commission romande.

Commission enseignement secondaire de demain

Consultée à propos de ce rapport important publié dans les Nos 24 et 25 de l'« Educateur », la SPG a réuni une commission restreinte pour définir sa position à l'égard des propositions touchant également aux structures primaires. Cette position sera confrontée avec celle des autres associations de la SPR. La position SPR sera publiée dans l'« Educateur ».

Maîtresses de travaux à l'aiguille

Une séance spéciale a réuni une vingtaine de maîtresses au début septembre. Plusieurs problèmes ont été abordés relatifs :

- à la formation continue ;
- au statut professionnel ;
- aux nouveaux programmes ;
- aux liaisons avec les activités créatrices.

Une nouvelle séance doit être convoquée au début 1974 pour faire le point.

Calendrier

Mardi 27 novembre : commission évaluation travail scolaire : Local SPG, Ecole de St-Jean.

Vendredi 30 novembre : séance de délégations.

Samedi 1^{er} décembre : assemblée des délégués SPR à Neuchâtel.

Mardi 4 décembre : commission des prix : 17 h. 15, local SPG, Ecole St-Jean.

Jeudi 20 décembre : assemblée des délégués CIA.

Pour le comité :

RG-LU.

Séance de délégation

26 octobre 1973

Pour la troisième (ou quatrième) fois en deux ans, les délégations abordent le problème de la formation continue, sujet qui tient à cœur à la SPG et qui n'a pas encore trouvé de solution.

R. Grob rappelle les trois grands titres : recyclage, formation continue, éducation permanente.

Le **recyclage** est nécessité par les options nouvelles des programmes. Il est organisé par la DEP. L'inventaire des **cours et séminaires** (sur les heures scolaires ou en dehors de l'horaire scolaire) est important. Ces cours sont souvent fort appréciés. La SPG, toutefois, ne peut pas encore se prononcer au sujet des séminaires et des appuis pour les activités créatrices. Elle n'a pas été consultée et attend les résultats.

Dans le recyclage, il convient aussi d'inclure :

1. *Les séminaires d'inspecteurs* qui peuvent être convoqués par l'inspecteur ou demandés par les maîtres. La SPG souhaite que ces séminaires deviennent des groupes de travail et d'échanges.
2. *Les appuis* donnés dans les classes doivent être assistance et non contrôle.
3. *Des stages* dans des classes de collègues peuvent être demandés par des maîtres voulant se renouveler. Il faudra tenir compte du problème des remplacements.

Le **perfectionnement ou formation continue** est un effort volontaire en dehors des heures scolaires, facultatif. A Genève, rien ne se fait sur le plan officiel. Des subventions sont offertes pour des cours de sports, pour les camps CEMEA, pour les cours suisses de TM, les cours commerciaux, etc...

La DEP, désireuse de ne pas surcharger le corps enseignant (?), n'a rien fait jusqu'ici. La SPG pourrait fournir une liste de cours à organiser et un « inventaire » des personnes susceptibles d'animer ces cours.

Des **groupes de travail** et de réflexion, autonomes, sur des sujets moins immédiatement pédagogiques (ex. l'enseignant au service de l'adulte) se créent. Des

congés pourraient être accordés, mais la libération des maîtres pose de nombreux problèmes.

L'éducation permanente se situe, à Genève, au niveau de l'EPSE. Une information, de l'EPSE, sera donnée l'an prochain aux instituteurs. De nombreux cours, hors de l'horaire scolaire, ont été organisés pour eux. Une large subvention de l'Etat devrait permettre à chacun de suivre les cours qui l'intéressent.

Le congé accordé pour études (une année ou plusieurs « tranches » d'une année) est accepté. Il sera négocié et défini lors de la prochaine étude sur les instructions réglementaires (suite du règlement !)

Plusieurs heures de discussions pour

des résultats, somme toute, assez minces ! ...

On a souvent reproché au comité d'être têtue comme maître Aliboron. Tant mieux, il reviendra donc encore sur le sujet pour prouver que les instituteurs boivent volontiers quand ils ont soif... d'apprendre.

J. Stranieri.

Rédacteur de la rubrique genevoise :
Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél (022) 42 48 81.
Collaboratrices :
Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.
Françoise VAGNEUX, rue de la Canonnière 14, 1202 Genève, tél. (022) 33 13 47

tendent à vouloir confier le degré 6 à des maîtres titulaires du BESI ;

— les programmes romands du degré moyen avec le début des travaux de CIRCE II.

Naturellement, d'autres problèmes ont encore retenu notre attention, mais comme ils ont été relativement vite résolus, je les passerai sous silence.

Avant de terminer mon rapport, j'aimerais encore vous donner l'effectif de nos membres au 20 octobre 1973.

	1972	1973	Différence
Membres actifs	94	99	+ 5
Membres SPN	51	59	+ 8
Membres SPN/VPOD	43	40	- 3
Membres honoraires	—	8	
Membres retraités	—	4	

Neuchâtel

Section de Boudry

Rapport présidentiel pour l'année 1972-1973

Me voici, une fois de plus, devant l'obligation de vous présenter mon rapport d'activités de section. Cette année, encore plus que les précédentes, j'ai eu de la peine à dissocier les activités de district des affaires cantonales, tant ces deux secteurs sont intimement liés.

Il faut tout d'abord relever que c'est la première fois que notre assemblée générale ordinaire a lieu en octobre. Il y a un an et demi, nous avons décidé de faire coïncider l'année SPNienne, si vous me passez l'expression, avec l'année scolaire, ceci pour éviter d'une part la période de janvier-février très chargée par les camps de ski et les cours de perfectionnement et, d'autre part, de devoir remplacer en cours de mandat, les collègues qui ont bien voulu accepter une charge. Mon rapport couvrira donc 18 mois.

Nos activités essentiellement culturelles n'ont pas été très nombreuses puisque seulement deux séances nous ont permis de nous retrouver. Mais il faut croire, vu le faible nombre de participants, que cela ne répond plus à un besoin !

En juin 1972, ce fut à notre ami Ischer qu'incomba le soin de diriger une vingtaine d'entre nous dans ce Bois des Lattes qu'il aime tant, à la recherche de la drosère, du bouleau nain ou du magisterus vulgaris. Après ce bel après-midi, nous nous sommes retrouvés à

l'hôtel de la Tourne pour y souper et nous raconter nos derniers exploits, pédagogiques ou non.

Enfin, au printemps passé, 12 collègues passaient un mercredi après-midi en Pologne, avec l'un des assistants du professeur Gabus qui leur fit découvrir avec intérêt l'influence du théâtre sur la vie des Polonais d'hier et d'aujourd'hui.

Comme toujours, ce sont les activités purement pédagogiques ou syndicales qui nous ont occupés la plupart du temps. Mais, comme ces affaires ne se limitent pas à notre district et que vous en avez été informés régulièrement par l'« Educateur », je me bornerai donc à ne citer que les grands problèmes qui ont retenu votre comité de section et le comité central. Premièrement, je citerai l'affaire de Boudry où trois collègues ont été injustement menacés de révocation par une commission scolaire peu compétente et dépassée par les événements. Cette affaire n'est pas encore réglée d'ailleurs, le CC s'en occupe. Parlons ensuite du problème de l'intégration de la section préprofessionnelle au sein de l'enseignement secondaire, intégration qui ne nous donne point encore pleine satisfaction. Citons encore :

- le conflit avec la VPOD qui approche de sa phase finale ;
- le problème d'un tronc commun qui va être très préoccupant puisque nous avons l'impression que certains milieux de l'enseignement secondaire

Pour l'année à venir, je formulerai trois vœux :

— tout d'abord une plus forte participation de nos membres. Nous ne pouvons nous contenter de n'avoir que des collègues payants ;

— deuxièmement, un nombre grandissant d'adhésions. Nos jeunes collègues doivent faire connaissance avec notre association et se rendre compte que seule une organisation groupant le plus grand nombre de collègues peut être réellement efficace pour la défense de nos intérêts et la construction de l'école de demain ;

— troisièmement, une lutte de tous les instants de chacun d'entre nous pour que, dans nos communes, les autorités locales acceptent une participation plus étroite des enseignants dans les commissions scolaires et pour que celles-ci soient apolitiques.

J'espère que notre SPN trouvera le plus rapidement possible des solutions acceptables aux problèmes en cours et qu'elle restera longtemps aussi forte qu'elle l'est actuellement.

J'aimerais encore remercier mes collègues du comité et tous ceux qui ont accepté l'une ou l'autre charge ; leur collaboration et la confiance qu'ils m'ont témoignée m'ont été précieuses pour l'accomplissement de mon mandat.

Le président de la section :

Jean-Jacques Bolle.

A propos d'éducation musicale (4)

Il est intéressant d'avoir, en un tableau synoptique, l'ensemble des notions à enseigner en 1^{re} année et de les comparer à celles du plan d'études neuchâtelois de chant.

CHANT	AUDITION	TECHNIQUES MUSICALES
Chansons, comptines, rondes, chants mimés, marches rythmiques, en rapport avec les possibilités et les intérêts des enfants.	Intonation Sons de même hauteur, de hauteur différente. Distinction entre les notions de hauteur, d'intensité et de timbre. Montée, descente, horizontale. Son unique, sons superposés. Motifs identiques, motifs différents. Rythme Régularité et irrégularité. Repérage de la cadence rythmique. Rapports élémentaires de durée (1 : 2 1 : 3). Intonation et rythme Différenciation de timbres. Différenciation, apparemment de mélodies. Transformations de mélodies. Ecoute d'œuvres musicales en rapport avec l'âge des enfants.	Intonation Exercices progressifs d'imitation mélodique. Exercices d'intonation, montée, descente, horizontale. Exercices d'audition mentale. Rythme Accompagnement de chants par des battements (mains, instruments de percussion). Perception « intuitive » du rythme, des temps et de leur subdivision par 2 et par 3. Reconnaître un chant à son rythme. Invention Questions, réponses. Mélodies en vocalises ou sur un texte (et vice versa). Improvisation rythmique libre. Improvisation libre.

C. Landry.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél. (038) 53 28 60.

Jura

Informations diverses

Côté... cours

Il serait intéressant et utile que des participants aux différents cours de perfectionnement expriment occasionnellement dans l'« Educateur » leur avis sur les cours qu'ils ont suivis. Sommes-nous tellement individualistes que nous négligeons cette forme d'échanges? Nous avons presque tous participé à tel ou tel cours; n'en avons-nous rien à dire, ou, ce qui serait grave, n'osons-nous rien dire? Les colonnes de notre journal romand sont donc ouvertes à celles et ceux qui auraient à exprimer leurs impressions.

Nous avons reçu...

... le Rapport 1972 du Foyer jurassien d'éducation, à Delémont. Sa lecture est

très intéressante. Du rapport particulier du directeur, notre ancien collègue Georges Rais, nous relevons ce qui suit :

- Le Foyer jurassien d'éducation comprend deux sections : une scolaire et une de formation professionnelle initiale.
- La section scolaire accueille des enfants scolarisables (capables d'apprendre à lire, écrire et calculer élémentairement).
- La section de formation professionnelle s'occupe de jeunes inadaptés de 15-16 ans à 18-20 ans.
- Les institutions d'enfants jurassiennes doivent harmoniser leurs critères d'admission et chacune doit déterminer le genre d'enfants qu'elle accueille. Delémont délimite son éventail d'admission à des enfants et ado-

lescents dont l'intelligence se situe entre les trois quarts et la moitié de l'intelligence normale. Cette limite est celle que reconnaît l'AI fédérale pour offrir ses prestations aux débilés mentaux.

- L'équipe éducative étudie les options suivantes :
 - a) les enfants bénéficiant d'un bon encadrement familial et habitant dans le rayon régional devraient pouvoir rentrer chaque soir dans leur famille ;
 - b) les parents prendraient la responsabilité des transports ;
 - c) une période d'essai devrait être instituée.Ainsi serait résolu le problème de l'internat pour toute une catégorie d'enfants.
- La direction du Foyer porte le souci constant de la formation et du perfectionnement du personnel.
- Elle collabore avec le service médico-psychologique, les services médicaux, l'orientation professionnelle, la physiothérapie, l'enseignement religieux, le traitement orthophonique, l'éducation routière, les Offices sociaux et Pro Familia de Lausanne (information sexuelle).

Monsieur Rais termine son brillant rapport par ces propos : « Le Foyer jurassien d'éducation se découvre, se repense, s'oriente en permanence. C'est qu'il évolue dans un monde qui n'attend pas les inadaptés pour poser ses exigences. »

Alors, bonne route et bon vent !

H. R.

Gymnastique

Cours cantonal de ski 1974

L'inspecteur cantonal de l'éducation physique, d'entente avec la Direction de l'instruction publique, organise pour la partie francophone du canton un cours de ski destiné au corps enseignant primaire et secondaire qui enseigne régulièrement le ski ou organise des camps de ski.

Dates : du mercredi 2 au dimanche 6 janvier 1974.

Lieu : 1874 Planachaux-Champéry, « Le Chaudron », VS.

Participants : 30 enseignants diplômés.

Indemnités :

a) remboursement des frais de voyage du lieu où l'on enseigne à Val-d'Illiez et retour, billet collectif depuis Bienne (car) ;

b) quatre indemnités journalières et quatre de nuit couvrant une partie des frais d'entretien.

Inscriptions : elles se feront sur formule spéciale à demander au soussigné. Cette formule, munie de l'attestation de la commission d'école certifiant que le candidat (la candidate) enseigne le ski à ses élèves ou participe à un camp de ski, est à retourner au plus tard, jusqu'au 19 novembre 1973.

Remarque : la préférence sera accordée aux enseignants qui n'ont pas encore suivi le cours de ski du Valais.

Les inscriptions tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

L'inspecteur cantonal
de l'éducation physique :

Henri Girod, 2533 Evilard.

Camps scolaires d'été et d'hiver

Les commissions et les directions des écoles primaires et secondaires sont invitées à renseigner l'inspecteur scolaire de l'arrondissement concerné et l'inspecteur cantonal de l'éducation physique lorsqu'elles organisent des camps d'été ou d'hiver ou des excursions de plusieurs jours en dehors de leur localité, afin d'éviter d'inutiles déplacements à MM. les inspecteurs.

A cet effet, elles demanderont, par écrit, le « Questionnaire pour les camps scolaires d'été ou d'hiver » à M. Henri Girod, inspecteur cantonal de l'éducation physique à 2533 Evilard.

La direction de l'instruction publique.

tation couvert, salle de gymnastique...); nous pensons que les participants(tes) apprécieront une « baignade » après le ski !

Voilà la nouvelle station rapidement présentée. Si vous désirez en savoir davantage, une seule solution : **inscrivez-vous !**

Renseignements pour l'inscription

Lieu, dates : Charmey (FR), 26 et 27 janvier 1974.

Déplacement : en car (billet collectif); l'horaire sera communiqué ultérieurement aux participants(tes).

Logement : Hôtel Bellevue, dortoirs; petit déjeuner, év. souper samedi

Frais : déplacement en car; logement; pension; remontées mécaniques; entrée piscine; (divers...). Les dîners du samedi et du dimanche, en principe, seront pris au restaurant de la station supérieure de la télécabine. **Il faut réserver** ce(s) repas si vous le(s) désirez (car chacun(e) peut aussi emporter le pique-nique... encombrant ?). **Pour les réservations, voir bulletin ci-dessous !**

Indemnités : une indemnité forfaitaire par participant(e); déduction faite des indemnités, chacun(e) devra supporter une somme de Fr. 50.— (environ, ceci pour votre budget).

Inscription : jusqu'au 8 décembre 1973,

en utilisant le bulletin ci-dessous auprès de **Henri Girod, inspect. de l'éduc. physique, 2533 Evilard** (le nombre de participants(tes) sera limité à 40).

BULLETIN D'INSCRIPTION (à retourner jusqu'au 8 décembre 1973 au plus tard, à **Henri Girod, inspecteur, 2533 Evilard, tél. (032) 6 88 58**).

Nom, prénom (M^{me}, M^{lle}, M.) : _____

Profession : _____

Lieu où l'on enseigne : _____

Domicile : _____

Rue : _____

Tél. : _____

Repas de midi :

samedi 26.1.74 OUI * NON *

dimanche 27.1.74 OUI * NON *

(OUI = réservez-moi un dîner)

(NON = je prends le pique-nique)

Désire être assuré(e) : OUI * NON *

Membre de la SJMG : OUI * NON *

(en cas « d'avalanches » d'inscriptions, priorité sera donnée aux membres de la SJMG)

(* souligner ce qui convient)

Lieu, date :

Signature :

Rédacteur de la rubrique jurassienne : Henri Reber, Fuchsenried 16, 2504 Bienne, tél. (032) 41 11 92.

SJMG

Le traditionnel cours de ski

Un changement

Le traditionnel cours de ski de la SJMG aura lieu les **samedi 26 et dimanche 27 janvier 1974**. Il n'aura plus lieu aux Savagnières comme par le passé, mais à **Charmey (FR)**. Cette station gruyérienne en pleine expansion a retenu l'attention de M. Henri Girod, inspecteur de l'éducation physique et celle du comité technique de la SJMG. La visite de la station, de ses installations et le contact avec ses responsables ont été concluants : les réservations ont été faites. D'autres arguments militent en faveur de ce choix : proximité de la station fribourgeoise avec le Jura, accès routier aisé, installations à grand débit, complexe sportif enviable (bassin de na-

Fribourg

Echos de la SPF

Cotisations 1973-1974

Les membres de la SPF ont reçu, ce mois de novembre, une invitation à payer la cotisation annuelle. Elle est fixée à Fr. 100.—, cas particuliers mis à part. Un dernier délai a été fixé au 31.12.73. On est prié de le respecter, sans quoi il y a le risque de perdre le droit aux abonnements à l'« Educateur » et au « Faisceau ». La circulaire envoyée promettait de répondre, par le truchement de cette revue, à une question que chacun était en droit de se poser : à quoi cet argent peut-il bien servir ?

Répartition

Pour chaque cotisation, la répartition suivante est appliquée :

Fr. 50.— à la SPF qui, à son tour, cède

Fr. 36.— à la SPR ;

Fr. 30.— à l'Association cantonale du corps enseignant primaire ;

Fr. 15.— à la section d'arrondissement ou de district ;

Fr. 5.— qui constituent la prime à la RC collective du corps enseignant.

Comparaisons

Que paient nos collègues romands ?

Valais : Fr. 94.— ; Vaud : Fr. 100.— ;

Neuchâtel : Fr. 168.— ; Genève : Fr. 100.— ; Jura bernois : Fr. 100.—.

De bonnes sources, nous savons que les collègues neuchâtelois qui figurent déjà au sommet de l'échelle, pourraient voir la cotisation augmenter à Fr. 250.— ou même Fr. 300.—.

Un coup d'œil dans d'autres professions. Un cantonnier paie Fr. 140.—, un maçon paie Fr. 156.— à la FCOBB. Dans ces deux cas, la retenue se fait directement sur le salaire.

Utilisation

Les enseignants fribourgeois sont donc affiliés à divers degrés : à la **section d'arrondissement ou de district** qui est chargée du recrutement des membres, de l'information à la base, des contacts entre enseignants, à la **SPF** qui étudie tous les problèmes d'ordre pédagogique et, de ce fait, est le porte-parole de ses membres auprès de l'autorité, à la **SPR** qui, comme son nom l'indique, opère au niveau romand, à l'**Association cantonale du corps enseignant primaire fribourgeois** qui s'occupe de la défense des intérêts matériels surtout. De la modeste section de district à la vaste SPR, c'est la ronde épuisante des comités, des assemblées de délégués, des multiples commissions de travail, en citant au passage celles qui travaillent aux nouveaux programmes romands (CIRCE) ; il faut ici rappeler la lutte menée pour l'obtention des Fr. 100.— d'augmentation de salaire en 1973.

Les longues séances de travail après la classe, le soir et le plus souvent le jour de congé n'attirent pas des collaborations spontanées ; on préfère le calme de sa classe, la promenade en forêt, la pratique d'un sport, un violon d'Ingres ou, mieux encore, grassement beurrer sa tartine dans l'exercice d'une fonction extrascolaire et payant bien. Les malins !

Les journaux

Les Fribourgeois reçoivent deux revues pédagogiques et corporatives : l'« Educateur » et le « Faisceau ». Les fonds constitués par les cotisations servent à rétribuer les rédacteurs et les correspondants.

Fonds de secours

L'Association cantonale peut accorder une aide financière spéciale en particulier à des collègues dans une situation difficile à la suite de décès ou de maladie grave. Plusieurs cas de ce genre ont été traités au cours de ces cinq dernières années.

Trop souvent, on juge de l'utilité d'une fonction à la lumière des seuls avantages qu'elle nous procure : augmentation de salaire, fiches de travail, leçons toutes prêtes, en bref du tout cuit, prêt à manger. On oublie qu'il faut aussi savoir donner,

payer de sa personne ou de son argent sans compter nécessairement sur le retour ; c'est ce que l'on fait croire aux gosses, pas vrai ? Alors prêchons par l'exemple !

Un projet : les équipes de rédaction

On sait que la Suisse est le pays des capitaux, des vaches à lait de toutes sortes — le petit contribuable surtout —, des spéculateurs, mais aussi des journaux, grâce à la liberté d'expression paraît-il, liberté qu'il faut conserver à tout prix, voilà pourquoi cette liberté est limitée. Je m'égare car c'est de journaux qu'il est question et les instituteurs fribourgeois se taillent leur part dans cette inflation du papier, puisqu'ils peuvent lire deux revues pédagogiques et corporatives : le « Faisceau » organe purement fribourgeois, l'« Educateur » revue des enseignants romands. Chacun d'eux veut être le reflet des idées et des activités de ses lecteurs.

Aussi, les responsables cantonaux de ces deux revues, particulièrement de l'« Educateur », font appel, sans grand succès, à la plume des collègues. Les comités des associations se sont penchés sur ce problème ; on a suggéré la création d'équipes de rédaction. L'auteur de ces lignes expose ici la façon dont il conçoit une telle équipe.

Buts

Assurer la présence de la section d'arrondissement dans les colonnes de l'« Faisceau » et de l'« Educateur ». Faire passer l'information sur les activités de la région, activités ordinaires ou particulières.

Composition

Quatre à six membres désignés pour

Ces quelques lignes vous ont-elles convaincus ? Si oui, alors réglez sans plus tarder votre cotisation. Si non, faites un effort de bonne volonté et payez aussi, au moins vous y gagnerez bonne conscience.

deux ans, la moitié de l'équipe étant renouvelée chaque année.

Organisation

Un membre du comité de section fait partie de l'équipe qui décide elle-même de son organisation, de son rythme de travail, de la répartition des charges.

Manuscrits

A transmettre directement aux rédacteurs responsables sans les soumettre à une éventuelle censure du comité de section.

Exigences

Au minimum trois réalisations par année, soit une par trimestre.

Frais

Si possible, les déplacements.

Matières à traiter (à titre indicatif)

Communiqués - Relations, rapports d'activité - Reportages - Vie de la section - Interviews - Présentation d'une activité particulière, découverte dans une classe - Expression d'opinions - Travaux pédagogiques : fiches, etc.

La collaboration de l'inspecteur d'arrondissement est souhaitée ; connaissant ses maîtres, il pourrait indiquer à l'équipe de rédaction l'adresse d'un enseignant intéressant par sa conception de l'école ou par sa façon de travailler.

B. Perritaz.

Valais

Assises FMEF

Samedi, 20 octobre dernier, l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf offrait ses locaux à l'assemblée annuelle des délégués de la Fédération des services publics de l'Etat du Valais (en sigle : FMEF).

Pour ceux qui l'ignorent encore, cette fédération groupe toutes les associations de personnels au service de l'Etat, soit au total 14 associations comptant 3325 membres à fin 1972.

A 9 h. 30, le dynamique président de la fédération, M. Pierre Putallaz, ouvre cette importante séance,

- rappelle la réception de Loèche-les-Bains de l'an dernier,
- fait l'apologie de Châteauneuf qui nous reçoit, pays de pierres et d'eau, terre où les forces de la nature se sont inclinées devant la force du travail humain,
- rend hommage aux défunts,
- souhaite une heureuse retraite à tous ceux qui s'en vont après le service à la communauté,
- excuse les absents,

— et dit son souci d'informer largement et de répondre si possible à toute question pouvant être posée par les participants.

1. Procès-verbal assemblée 72

Ce procès-verbal ayant été adressé à tous les délégués, le président n'en donne pas lecture mais se livre à commenter brièvement ses points principaux dont entre autres :

- le statut de la femme au travail,
- la revalorisation des fonctions manuelles,
- la mensualisation des cantonniers,
- l'alignement des salaires sur la moyenne des cantons suisses,
- le parallélisme entre la hausse du coût de la vie et le produit national brut,
- le statut unique, de fait, des serviteurs de la fonction publique, malgré la pluralité des règlements et décrets les concernant,
- l'automatisme et l'intégralité du renchérissement,
- l'appui et le souci de dialogue du Conseil d'Etat.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Rapport présidentiel

gramme d'activité 1972-1973 et dans son développement classe les objets selon leur importance.

2.1 Alignement des salaires

La réalisation de ce postulat a donné satisfaction à la presque totalité des catégories de membres des diverses associations.

Le progrès par le dialogue est un cheminement sain pour toutes les parties en présence.

La confiance aux autorités est un critère de travail de la FMEF.

Gratitude doit être adressée au Conseil d'Etat, au chef du Département des finances, au Grand Conseil, à la commission d'étude de la moyenne suisse, au service des traitements, à la collaboration des associations, au secrétaire, M. Jacquod, pour son activité.

Moyenne de l'alignement général : 9 à 14 %.

2.2 Situation conjoncturelle actuelle

Le président brosse un tableau de la situation que nous vivons actuellement en matière conjoncturelle. Il circonscrit les facteurs de resserrement : la lutte contre l'inflation, les mesures conjoncturelles, l'intervention de M. Prix, l'ascétisme bancaire et financier, la rigueur des budgets mais dit sa foi en la possibilité de corrections régulières de l'alignement obtenu.

2.3 Réalisations moins spectaculaires

L'amélioration du statut des cantonniers.

Le salaire en cas de maternité : quatre semaines avant l'accouchement et quatre semaines après.

La parité des salaires masculin et féminin, pleinement acquise chez les enseignants mais à satisfaire encore dans l'administration centrale.

L'accès de la femme à des postes égaux à ceux de l'homme non encore réalisé dans l'administration cantonale.

2.4 Problèmes en veillesse

a) L'amélioration de la prime de fidélité.

b) Le treizième mois.

Deux notions bien distinctes dans leur nature et leur affectation.

En ce qui concerne la fidélité, un postulat a été formulé en 1971 déjà par un membre de la SPval en vue de l'obtention d'une prime complète dès vingt ans d'activité.

Un abaissement du nombre d'années de service (actuellement dix ans) pour être bénéficiaire d'une part de prime est aussi à l'étude. Une solution devra être trouvée.

2.5 Caisse maladie

Le président rappelle la commission ad hoc présidée par M. Gay Balmaz. Cette commission a tenu séance le 11 octobre dernier et doit se réunir à nouveau en novembre et décembre.

Dans sa première séance, elle a fait le point de la situation et a retenu les points suivants en matière d'assurance maladie :

a) La demande antérieure de participation de l'employeur de Fr. 10.— par mois en faveur de l'assurance maladie des employés n'est plus valable.

b) Etant donné les débats en cours au plan fédéral, les travaux au plan cantonal ne peuvent être précipités.

c) La commission doit être attentive aux travaux de révision de la LAMA afin d'être prête à formuler des propositions précises dès la mise en place des règlements fédéraux.

d) Une étude doit être entreprise pour déterminer quelle caisse actuelle d'assurance maladie serait le mieux à même de prendre en charge l'organisation de la participation de l'employeur.

2.6 Vie administrative

Dans ce chapitre, le président relève :

— le peu de mutations au sein de la fédération ;

— les nouveaux membres élus au comité directeur : M^{lle} Joséphine Briguët, présidente de la SPval pour la partie romande du canton et M. Simon Burgenner pour le Haut-Valais, et au comité fédératif ;

— le travail accompli par les différents organes responsables ;

— la nécessité de l'unité et de la solidarité dans l'action commune.

Le président achève son tour d'horizon en informant l'assemblée de son désir de quitter la présidence de la fédération dans un avenir pas très lointain.

3. Rapport du secrétaire fédératif

M. Jacquod parle : 1) des allocations familiales ; 2) de l'allocation de renchérissement ; 3) des différents systèmes économiques.

3.1 Allocations familiales

M. Jacquod relève qu'après la parité de salaire pour des fonctions équivalentes, postulat réalisé, se pose le problème de l'équité entre le salaire total du célibataire et le salaire total du ou de la responsable de famille.

Son souci et celui de bien des autorités de ce canton est d'améliorer de façon sensible, pour l'ensemble des salariés, les allocations pour enfants et pour jeunes en étude ou en apprentissage.

Dans ce but, il annonce le lancement, par les syndicats chrétiens, d'une initiative législative en vue d'apporter les modifications nécessaires à la loi actuelle sur les allocations familiales. Données essentielles des modifications :

Fr. 120.— par enfant, jusqu'à 16 ans,

Fr. 180.— par enfant, pour étude ou apprentissage, de 16 à 25 ans,

Fr. 500.— d'allocation de naissance, indexation tous les deux ans.

3.2 Allocations de renchérissement

L'allocation provisionnelle mensuelle dès janvier 1974 sera de 11 %.

L'allocation unique de rattrapage couvrant la période début septembre 1972 fin août 1973 : 5,2 %.

M. Jacquod, à l'encontre de certaines idées actuelles, sur le problème renchérissement et inflation, déclare avec fermeté que la conséquence de la diminution du pouvoir d'achat du franc ne peut en être la cause.

3.3 Systèmes économiques

Le secrétaire fédératif trace un parallèle entre les systèmes capitaliste et marxiste et dans son développement montre combien l'homme risque d'être oublié lorsque le seul souci des systèmes est d'obtenir le plus grand rendement possible.

M. Jacquod termine son rapport en rappeant avec fermeté et foi la doctrine et la philosophie du christianisme à l'égard des biens terrestres et de leur usage.

4. Discussion des rapports

a) Interviennent dans la discussion : MM. Pitteloud: prime de fidélité; Grand: prêt d'honneur; Gika: cas d'employés défavorisés; Délez et Fauchère: caisse de retraite.

b) Les réponses :

- La modification de la prime de fidélité aura une place de choix dans l'activité de la FMEF.
- Un meilleur équilibre doit être trouvé entre bourses et prêts d'honneur. Actuellement deux tiers bourse un tiers prêt.
- Un climat d'accueil doit être aménagé afin que les requêtes des associations sur les cas défavorisés soient résolues favorablement.
- La FMEF ne dirige pas les caisses de pension. Les harmonisations souhai-

tées semblent difficiles. Est-ce bénéfique d'harmoniser? Un début d'étude peut être cependant amorcé.

5. Allocutions des invités d'honneur

M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, apporte le salut du gouvernement. Sous une forme humoristique, il présente l'institution qu'on appelle : Etat. M. le chef du DIP choisit d'être bref dans son propos : une forme d'amitié, comme une autre.

M. Marc Zufferey, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture, dans un premier temps fait l'historique de Châteauneuf et dans un second dit son souci de former des jeunes aimant leur profession, riches d'initiatives et d'imagination, des hommes heureux de travailler avec la terre et sa vie.

V. D.

Rédacteur de la rubrique valaisanne : Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Nouvelles Unesco

Réunion internationale sur les écoles associées

Du 29 septembre au 7 octobre derniers a eu lieu à Lévis, Québec (Canada), une réunion internationale d'experts sur le système des écoles associées de l'Unesco.

Organisée par l'Unesco en collaboration avec la Commission nationale canadienne pour l'Unesco, cette réunion avait pour but de passer en revue le fonctionnement du système, d'évaluer les résultats atteints et de faire des propositions en vue d'une rénovation des thèmes d'étude et des méthodes.

M^{lle} Sylvia Junod, membre de la Section éducation de la Commission nationale suisse pour l'Unesco et présidente du programme suisse des écoles associées, y a participé à titre d'invitée.

Etude de la documentation sur les jeunes travailleurs migrants

L'Unesco a confié à M. Hermann-Michel Hagmann, chargé de cours à la Faculté des sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, une étude de

la documentation sur les jeunes travailleurs migrants en Suisse.

Cette étude entre dans le cadre d'un programme prévu par la division de la jeunesse de l'Unesco au sujet des « milieux et besoins sociaux, culturels et éducatifs des jeunes travailleurs migrants ».

Séminaires sur l'Indonésie

Les deux séminaires que la Commission nationale suisse pour l'Unesco organise chaque automne pour les enseignants n'auront pas lieu en 1973. En effet, la Commission nationale subit le contrecoup des économies imposées récemment par le Conseil fédéral et des difficultés financières de l'Unesco elle-même.

Rapport de la conférence sur les politiques culturelles en Europe

Le rapport final de la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe, organisée par l'Unesco du 19 au 28 juin 1972 à Helsinki, vient de paraître en allemand. Cette brochure de 103 pages a été publiée par les commissions nationales pour l'Unesco d'Alle-

magne fédérale, d'Autriche et de Suisse, dans la série « Unesco-Konferenzbericht », dont elle est le second titre. Elle est disponible au secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'Unesco.

Dans la préface de l'édition allemande, on peut lire les lignes suivantes : « Les participants à la conférence intergouvernementale convoquée à Venise par l'Unesco (1970) sur les aspects institutionnels, administratifs et financiers des politiques culturelles, ont décidé d'organiser une série de conférences régionales dont la première, consacrée aux politiques culturelles, a eu lieu à Helsinki en été 1972.

La conférence de Venise a attiré l'attention, pour la première fois, sur l'importance de la culture dans la vie des peuples ; celle de Helsinki a permis aux représentants des nations européennes d'échanger leurs expériences. Ils ont discuté en particulier de la démocratisation de la culture, ainsi que de l'intensification de la collaboration entre les Etats. Le présent rapport doit non seulement en fixer les points de départ, mais aussi, grâce aux réflexions et aux recommandations, viser à une solution des questions qui se posent aujourd'hui et qui se poseront dans l'avenir. »

Rencontre internationale d'experts gouvernementaux à Genève

Du 26 novembre au 3 décembre prochains aura lieu à Genève une rencontre internationale d'experts gouvernementaux sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel. Cette réunion, qui est organisée par l'Unesco, a pour but d'examiner l'application des Conventions de Beyrouth (1948, sur la circulation internationale du matériel visuel et auditif) et de Florence (1950, sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel). Les participants seront appelés à étudier ces accords en vue d'une application plus libérale de leurs dispositions et d'une éventuelle extension de celles-ci à de nouvelles catégories de matériel éducatif, scientifique et culturel.

Cette rencontre est la troisième conférence organisée sur ce thème, après celles de 1957 et de 1967. 96 pays ont jusqu'ici souscrit, totalement ou en partie, aux deux conventions.

M. Jean Queloz, du service juridique du Département des finances et des douanes, sera à la tête de la délégation suisse à cette réunion.

Une vie consacrée à la science

Pour le centenaire de la mort de Louis Agassiz (1807-1873)

C'est surtout comme chercheur dans le domaine des sciences naturelles et particulièrement de la zoologie comparée qu'Agassiz s'est fait un nom ; mais il a également été un excellent professeur à qui ses élèves et ses amis vouaient une véritable vénération, de part et d'autre de l'Océan. Aucun domaine ne lui semblait indigne d'une recherche scientifique, et dans son enthousiasme, il entreprenait des études qui ne pouvaient pas être maîtrisées par un seul spécialiste : cependant il n'abandonnait jamais, trouvait toujours des collaborateurs qui s'intéressaient à de nouveaux thèmes de recherche et qui étaient heureux de travailler avec lui.

Neuchâtel, haut-lieu de la science

Après des études aux Universités de Zurich, Heidelberg et Munich, qui se terminèrent par un doctorat en philosophie et en médecine, Agassiz se rendit à Paris en vue de rassembler du matériel pour ses travaux sur les poissons fossiles et les poissons d'eau douce d'Europe centrale. C'est à Paris qu'il fit la connaissance de Cuvier et d'Alexandre de Humbolt qui l'influencèrent de manière durable. Humbolt en particulier l'encouragea à s'installer à Neuchâtel et à y occuper le poste nouvellement créé de professeur d'histoire naturelle au gymnase de Neuchâtel (1832).

La présence du jeune professeur anima considérablement la vie intellectuelle de la petite ville. L'année même de son arrivée, il fondait avec cinq autres jeunes savants la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. Sa situation au gymnase permit à Agassiz d'engager deux dessinateurs auxquels il confia le soin de reproduire les poissons fossiles en Suisse et à l'étranger. C'est ainsi qu'il put en 1834 publier son premier livre sur les poissons fossiles, ouvrage qui trouva un grand écho auprès de tous les spécialistes. Sous sa direction, le Musée d'histoire naturelle fut réorganisé et considérablement agrandi.

À côté de son enseignement et de ses études zoologiques, Agassiz commença à s'intéresser à la géologie. En 1837, à l'occasion de la réunion annuelle de la Société helvétique des sciences naturelles, qui eut lieu à Neuchâtel, il surprit vive-

ment l'assemblée en présentant sa théorie sur la période glaciaire : dans son discours d'ouverture, il affirma que la glace s'était un jour étendue du Pôle Nord jusqu'à la Méditerranée. Les scientifiques présents furent en grande partie révoltés par cette assertion et déplorèrent que ce zoologiste célèbre s'égare dans le domaine de la géologie, dont les notions de base lui manquaient. Après avoir ainsi défié l'opinion, Agassiz s'attacha dans les années qui suivirent à trouver des preuves pour étayer ses théories ; avec ses aides Deso et Vogt, il passait les mois d'été dans les montagnes, surtout dans la région du Grimsel : c'est sur le glacier de l'Aar qu'ils installèrent leur refuge, le célèbre « Hôtel des Neuchâtelois ».

La famille du chercheur, mais aussi ses amis et ses admirateurs les plus fidèles ne voyaient pas sa nouvelle activité d'un bon œil. Ils craignaient une dispersion de ses forces, qui à leur avis auraient dû rester centrées sur l'étude des poissons fossiles : ils prévoyaient aussi un désastre financier. Alexandre de Humbolt lui écrivait ainsi : « Je crains que vous ne travailliez trop et que vous ne répandiez votre intelligence sur trop de choses à la fois. Je pense que vous devriez concentrer vos forces pécuniaires et surtout vos forces morales sur ce bel ouvrage des « Poissons fossiles ». Vous rendriez par là plus de services à la géologie positive que par ces considérations générales (un peu glaciales) sur les révolutions du monde primitif, considérations qui, vous le savez bien, ne laissent de conviction qu'à ceux qui les enfantent. »

Il est vrai que Humbolt devait se laisser convaincre plus tard par les preuves d'Agassiz, mais il avait raison en ce qui concerne la trop grande variété des sujets. Les publications des années neuchâteloises — et la liste en est longue — n'étaient pas toujours satisfaisantes. Les difficultés financières obligèrent Agassiz à abandonner en 1846 sa propre production de lithographies et à congédier ses divers secrétaires et dessinateurs. C'est ainsi que peu à peu toute la maisonnée se trouva dispersée.

Sur le vide que le départ d'Agassiz laissa à Neuchâtel, Emile Blanchard écrit : « Décidément Neuchâtel est abandonnée. La ville, ennoblée pendant douze années par le mouvement scientifique qui attirait dans ses murs l'étranger de haute distinction, est déjà retombée dans le sommeil. L'activité d'hier, l'inertie d'aujourd'hui disent ce qu'une société gagne à la possession des hommes d'élite. Neuchâtel conservera du moins le souvenir du savant qui lui donna un lustre passer. »

La découverte du Nouveau-Monde

Déjà au temps de ses études, Agassiz avait eu l'envie de visiter de nouvelles régions et de connaître leur faune. Depuis quelques années, il souhaitait aller en Amérique pour étudier les poissons du nouveau continent. Grâce à l'intervention d'Alexandre de Humbolt, Agassiz fut chargé par le roi de Prusse (alors prince de Neuchâtel) d'une étude comparative des faunes d'Europe et des Etats-Unis. Pour allonger les subventions accordées par le roi de Prusse, des séries de conférences furent organisées en Amérique.

En décembre 1846, Agassiz donna ses premières conférences sur « le Plan de la Création » au « Lowell Institute » de Boston. Bien que ne parlant pas très couramment l'anglais (son accent français était très prononcé), il sut tout de suite enthousiasmer le public. Il dut redonner sa première conférence chaque soir pendant une semaine, et tout Boston parlait du brillant savant européen. Agassiz eut également beaucoup de succès comme enseignant. Il regrettait pourtant l'activité purement scientifique. Grâce à la libéralité d'hommes influents, il lui fut possible d'entreprendre plusieurs voyages d'étude qui le conduisirent vers l'Amérique du Nord, le Brésil, et dans toute l'Amérique du Sud. Le matériel copieux qu'il rapporta constitua plus tard le fonds du musée de zoologie comparée de Cambridge qui devait devenir un des plus riches du monde.

Bien qu'on ait plusieurs fois proposé à Agassiz d'enseigner dans des universités européennes, il ne quitta plus guère l'Amérique et devint citoyen américain pendant la guerre de Sécession : le nouveau continent lui offrait un immense champ scientifique inexploré et les possibilités financières pour ses recherches étaient considérablement plus élevées qu'en Europe.

Agassiz continua toujours à travailler avec le même enthousiasme dans des domaines très variés. À côté de son activité de savant et de professeur, il créa le musée de zoologie comparée qui s'ouvrit en 1860, dirigea pendant quelques années avec sa femme un pensionnat de jeunes filles et fonda sur la côte du Massachusetts une école d'été pour enseignants, dans le but de leur apporter les connaissances de base des sciences naturelles pour qu'ils puissent les transmettre à leurs élèves.

Sa famille et ses amis avaient beau supplier le grand savant de ménager ses forces, il ne savait pourtant pas restreindre ses activités.

Surmené par un travail intensif, il mou-

rut le 14 décembre 1873 à Cambridge. Un bloc de granit du glacier de l'Aar orne sa tombe au cimetière du Mount Auburn.

Dans son article nécrologique, la « Neue Zürcher Zeitung » écrit :

« Si le terrible chagrin de la disparition de ce grand savant pouvait être adouci par quelque pensée, ce serait par le souvenir de sa vie qui fut consacrée toute entière au travail et totalement vouée à la science. »

Unesco Presse 10/11 1973.

Service de placements SPR

Allemagne. Dans famille avec petits enfants, à Munich, place au pair libre dès février 1974. Autres possibilités dès juillet, à Francfort, Darmstadt et dans la région de Hanovre.

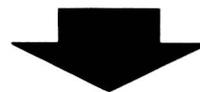
André Pulfer, 1802 Corseaux.



Pour vos imprimés **OC** une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62



IMPORTANT

SUPER TRANCHE = SUPER GAINS
Tranche ZODIAQUE

724 700 francs sont en jeu soit env.
1/4 de million de plus que d'habitude.
Nombreux lots dont un gros de

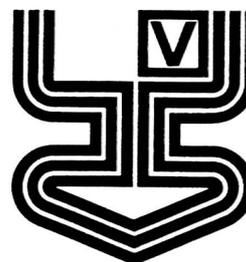
Fr. 250 000

Multipliez vos chances
en prenant un billet à votre signe
et à votre terminaison préférée.

Tirage le 1er décembre 1973

Billet Fr. 12.— 1/2 billet fr. 6.—

Loterie Romande



La Suisse et la Coopération au développement

par Monsieur l'Ambassadeur Sigismund Marcuard,
Délégué à la Coopération technique, et ses collaborateurs.

Vient de paraître
dans la liste des « Informations » de la Banque Populaire Suisse

Demandez votre exemplaire gratuitement
au moyen du talon ci-dessous.

Nom	No 58
Prénom	
Adresse	
Domicile No postal	
Banque Populaire Suisse, Direction Générale	
« Informations » No 58	
Bundesgasse 26, 3001 Berne	

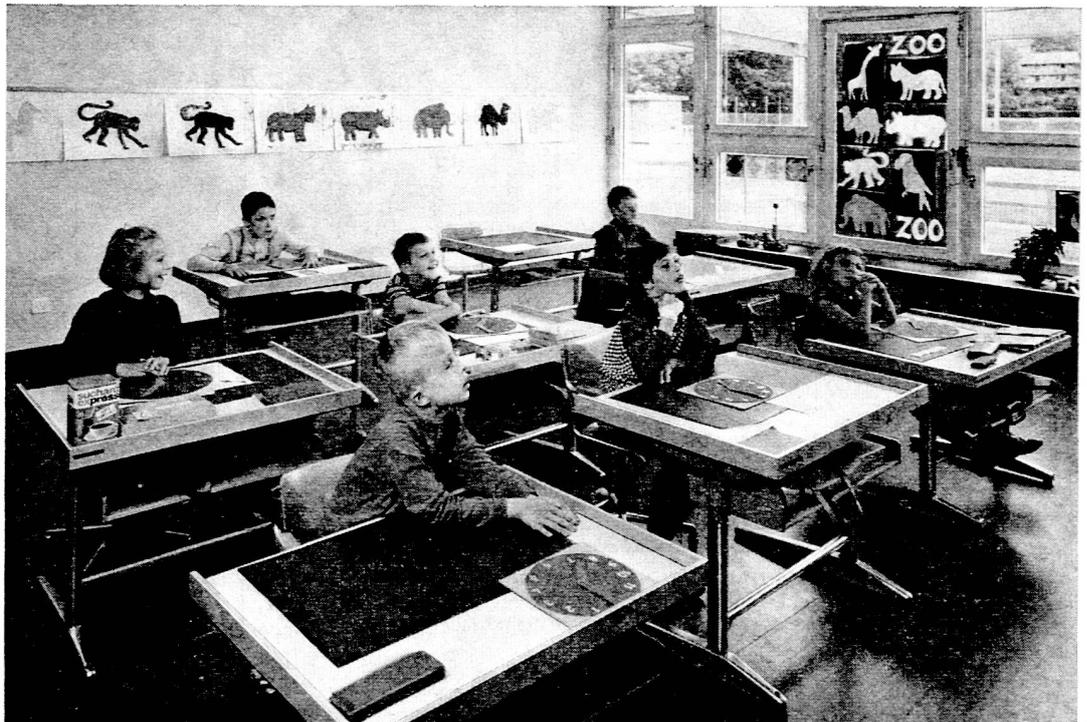
Une augmentation de chances d'instruction pour les handicapés: meubles d'école adaptés à leurs besoins



Les enfants handicapés physiquement doivent pouvoir compter sur un enseignement spécialisé leur assurant un avenir et une place dans la société. C'est pour cette raison qu'Embru a développé des meubles scolaires qui s'adaptent aux utilisateurs par un bon soutien du corps, qui donne une bonne assise, de la sécurité et décontracte la personne. Bref, un matériel auquel on peut faire confiance et qui favorise l'étude.

La table modèle 4610 : dimensions 85x70 cm, avec bordure sur 3 côtés, avec ou sans rallonge, de forme découpée, amovible. Hauteur de la table réglable de 54 à 76 cm avec engrenage actionné par une manivelle. Casier à livres fermé sur 3 côtés, ouverture du côté du professeur. Quatre pieds en caoutchouc, dont l'un est réglable pour le nivellement de la table. Sur demande, on peut obtenir une caissette à matériel à suspendre latéralement.

La chaise modèle 4611, réglable en hauteur est livrable en 2 grandeurs, avec ou sans bras rallonge et avec dossier droit ou cintré ; possibilité de fixer des sangles de soutien. Accoudoirs de 50 mm de largeur. Siège galbé de forme anatomique. Avec ou sans roulettes aux pieds arrière.

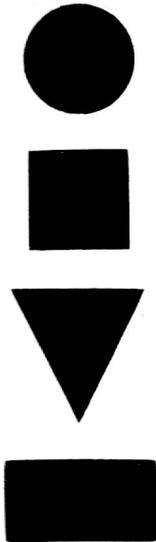


embru

*Demandez, sans engagement, une documentation ou des renseignements complémentaires. Usines Embru, 8630 Rüti ZH, Téléphone 055/31 28 44
Agence de Lausanne: chemin Montolivet 18^{bis}, Téléphone 021/27 42 57
visite seulement sur rendez-vous*

BLOCS LOGIQUES

pour écoles et écoles enfantines



NOUVEAU !

Modèle de démonstration en bois de Brienz,
belles couleurs ne couvrant pas le bois.

En beau bois

Grand modèle Fr. 40.—
Moyen modèle Fr. 15.—

En plastique

Grand modèle vide Fr. 46.—
Moyen modèle Fr. 16.—
Edition de poche Fr. 8.—

Demandez ces blocs logiques à choix avec droit de restitution !

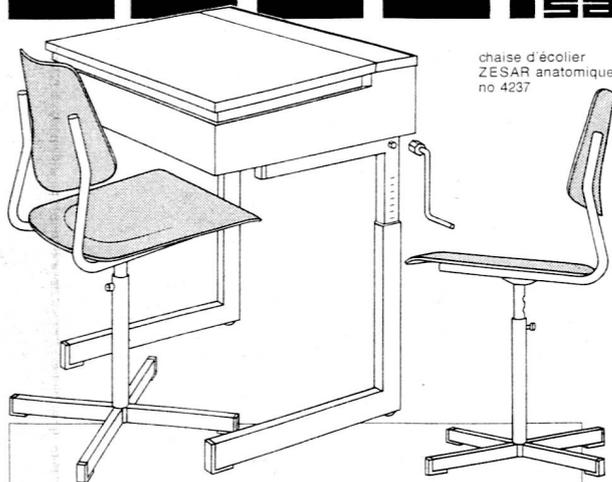
BON

Je commande à choix avec droit de restitution les blocs logiques
suivants : à Fr.

Adresse

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen BE, tél. (061) 89 68 85

ZESAR



chaise d'écolier
ZESAR anatomique
no 4237

La bonne mesure

pour une tenue idéale

ZESAR — le spécialiste du mobilier scolaire

ZESAR SA 2501 Bienne, case postale 25, tél. 032-22594

Nouveauté mondiale
exclusive

MADISON

by CARAN D'ACHE

Le seul stylo à bille
du monde
assuré contre la perte.

Dans tous les magasins de la branche

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J.A.
1820 Montreux 1